



**SÉANCE ORDINAIRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**25 NOVEMBRE 2014 – 18 H 00**

**PROCES-VERBAL**

**Présent(e)s :**

M. Alain CASONI – Mme Martine CHILLOTTI – M. Bernard REISS –  
Mme Myriam NARCISI – M. Emmanuel MITTAUT – Mme Geneviève TRELAT –  
M. Tsamine BABA-AHMED – M. Pierrick SPIZAK – Mme Laura RAGUGINI –  
M. Jacky REUGE – Mme Marie-Ange COUGOUILLE – Mme Sadia HADDADI –  
Mme Antonia PERREIRA DA ROCHA (à partir de 18h50) – Mme Marie-Thérèse  
CACIC – M. Bernard NEY – M. Rosario TESTA – M. Marcel CONTI –  
Mme Souad BEZZAH – M. Robert LOTTERIE - Mme Véronique GUILLOTIN –  
Mme Edith ANCIAUX – Mme BECKER Nathalie – Mme Cathy SARDELLI –  
M. Frédéric DE BERNARDINIS – M. César TULLII – M. Guillaume PETITCLAIR

**Excusé(e)s représenté(e)s :**

Mme Antonia PERREIRA DA ROCHA par M. Marcel CONTI jusque 18 H 50  
M. Richard CASINELLI par M. Emmanuel MITTAUT

**Absent(e) excusé(e) :** Mme Nicole GALLINELLA

**Absent :** M. Sandro DI GIROLAMO

**Secrétaire de séance :** Mme Marie-Ange COUGOUILLE

-----  
**PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU 6 OCTOBRE 2014**

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal, du 6 Octobre 2014, est adopté à l'unanimité.

Le Maire certifie avoir affiché ledit compte rendu.

**SECRÉTAIRE DE SEANCE**

Mme Marie-Ange COUGOUILLE, Conseillère Municipale, est désignée en qualité de secrétaire de séance, à l'unanimité.

## **COMMISSION URBANISME – AMENAGEMENT - TRANSPORTS**

### **Enquête publique projet de Carrière à AUDUN-LE-TICHE (8.8 Environnement)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code d'Environnement,

Vu le dossier déposé à la Préfecture de la Moselle le 3 décembre 2013 par la société COGESUD visant à obtenir l'autorisation d'exploiter un gisement de matériaux calcaires et de mettre en place une installation de traitement à Audun-le-Tiche,

Vu l'arrêté préfectoral n°14-3004 en date du 13 août 2014 portant ouverture d'une enquête publique sur une demande d'autorisation d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement sur le territoire de la commune d'Audun-le-Tiche,

Considérant que les travaux envisagés ont des impacts négatifs avérés pour la Ville de Villerupt en termes de nuisances environnementales et risques sanitaires pour la population (poussières, bruits, vibrations, pollution de la ressource en eau, effondrements des zones impactées par l'activité minière et des cavités karstiques, augmentation du trafic routier etc.) ;

Vu l'avis défavorable de la Commission Urbanisme, Aménagement, Transports, en date du 10 novembre 2014,

Sur proposition du Maire,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Emmanuel MITTAUT, Vice - Président de la Commission Urbanisme, Aménagement, Transports, présenté par Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE,**

**EMET un avis défavorable dans le cadre de l'enquête publique portant sur la demande d'autorisation d'exploiter un gisement de matériaux calcaires et de mettre en place une installation de traitement à Audun-le-Tiche.**

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Le Maire lève la séance à 19 H 00.

Marie-Ange COUGUILLE,  
Secrétaire de Séance

Alain CASONI,  
Maire